


Le nouveau permis moto (1 mai 2013)



MotorCycle Council

	 PERMIS AM	 PERMIS A1	 PERMIS A2	 PERMIS A
PUISSANCE MAXIMALE	Maxi. 50 cc et 4 kW et 45 km/h	Maxi. 125 cc et 11 kW ou 0,1 kW par kg	Maxi. > 35 kW ou > 0,2 kW par kg	Puissance illimitée à partir de 35 kW
ÂGE MINIMUM	16 ans	18 ans	20 ans	24 ans (22 ans si vous avez le permis A2 depuis 2 ans)
NOMBRE MINIMUM D'HEURES DE COURS	4 heures, dont minimum 2 sur la voie publique	9 heures pour pouvoir passer l'examen pratique sur terrain privé et obtenir le permis provisoire (valable 1 an). Avec 3 heures de cours en plus, vous pouvez passer l'examen sur voie publique directement après l'examen sur terrain privé	9 heures (4 heures si vous avez le permis A1 depuis au moins 2 ans) pour pouvoir passer l'examen pratique sur terrain privé et obtenir le permis provisoire (valable 1 an). Avec 3 heures de cours en plus, vous pouvez passer l'examen sur voie publique directement après l'examen sur terrain privé	9 heures (4 heures si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans) pour pouvoir passer l'examen pratique sur terrain privé et obtenir le permis provisoire (valable 1 an). Avec 3 heures de cours en plus, vous pouvez passer l'examen sur voie publique directement après l'examen sur terrain privé

Code de la route & réglementation



MotorCycle Council

Dépassement sur les autoroutes:

- Max 50 km/h
- Veillez à ce que la différence de vitesse entre vous-même et la file de voitures stationnaires ou roulant lentement n'excède pas 20 km/h.
- Entre les deux voies les plus à gauche
- Utilisation des quatre clignotants en principe interdit
- Ne pas rouler sur la voie d'urgence ou l'accotement



Trikes sur les autoroutes:

Les trikes de moins de 400 kg sont autorisés à rouler sur l'autoroute.



Code la route & législation



MotorCycle Council

Parking

- Autorisé sur les trottoirs (de préférence laisser un espace libre de 1,5)
- Pour les parkings payants garder le ticket (en principe 1 ticket par emplacement, même si plusieurs moto sur l'emplacement)



Les enfants en tant que passager:

- < 3 ans: interdit
- 3 – 8 ans: max 125cc (siège avec dossier, repose-pieds et ceinture de sécurité)
- > 8 ans: toutes les motos

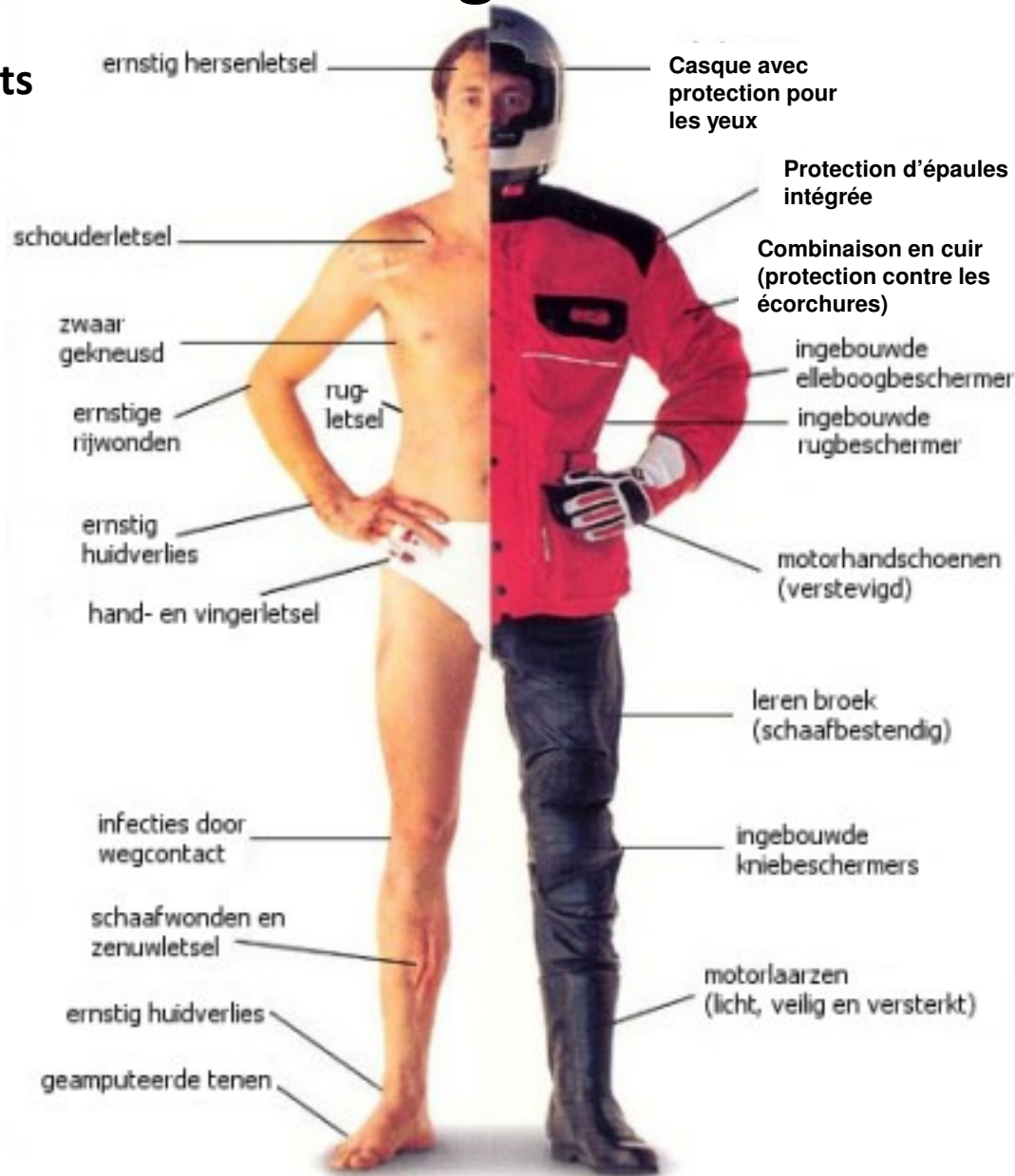


Code la route & législation



MotorCycle Council

Vêtements



Code de la route & législation



MotorCycle Council

Casque:

- Norme CE
- Couleur claire
- Casque Jet, casque intégral, casque à système
- Achat: prenez la bonne mesure, mais pas trop serré
- Attention aux couleurs trop foncés des visières
- Remplacé après chute

Gants: également en été!

Bottes: pas de lacets, protection des chevilles

Veste et pantalon: manches longues et pantalons longs, couleur clair, avec bandes fluorescentes.

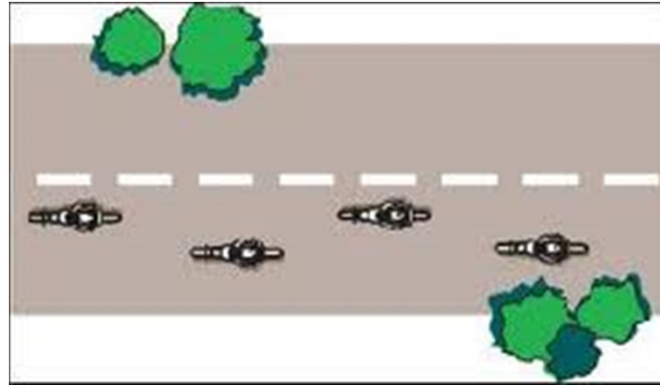
Code la route & législation



MotorCycle Council

Rouler en groupe:

- Formation en quinconce
- Petits groupes
- Distance de sécurité
- Ne pas encourager les motards moins expérimentés à dépasser leurs compétences
- Prévenir les collègues pour un danger éventuel



Capitaines de route:

- Min. 25 ans
- Panneau de signalisation « C3 »
- Veste Fluo avec la mention « capitaine de route »
- Respecter le code de la route (inclus feu de signalisation)
- 15 – 50 participants (capitaine de route autorisé; obligatoire à partir de + 50 participants)

Code la route & législation



MotorCycle Council

Bandes de bus:

En principe autorisé, pour autant qu'un panneau et/ou pictogramme l'indique.



Plaque d'immatriculation scooters:

Peut-être à partir de 2014



Contrôle technique:

La proposition pour le contrôle technique au niveau européen est provisoirement bloquée. La Belgique ne prendra aucune initiative avant qu'une directive officielle ne soit émise.

